REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 059 DU 10 AVRIL 2019 PORTANT NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE PROMOTION DE L'HABITAT URBAIN « F.P.H.U.»

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/017 du 23 octobre 2003 modifiant le décret-loi n° 1/038 du 7 juillet 1993 portant Réglementation des Banques et Etablissements Financiers ;

Vu la Loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à participation publique ;

Vu le Décret n° 100/031 du 27 février 1993 portant Autorisation de la participation de l'Etat du Burundi au Capital du Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 19 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/ 086 du 26 juillet 2018 portant Organisation du Ministère des Transports, des Travaux Publics, de l'Equipement et de l'Aménagement du territoire ;

Vu les Statuts du Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain adoptés par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 06 février 1997 ;

Sur proposition du Ministre des Transports, des Travaux Publics, de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Administrateur Représentant de l'Etat au Conseil d'Administration du Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain « F.P.H.U. » :

Monsieur Gervais NGIRIGWA, en remplacement de Monsieur Théophile NDARUFATIYE.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre des Transports, des Travaux Publics, de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 10 avril 2019

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

10.4.2019

Dr Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Ir Jean Bosco NTUNZWENIMANA.